

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 07401
Numéro SIREN : 838 254 340
Nom ou dénomination : 216 DAUMESNIL

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2023 sous le numéro de dépôt 103059

216 DAUMESNIL
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 216 avenue Daumesnil
75012 PARIS
838 254 340 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,
A 09h00,

Les associés de la société 216 DAUMESNIL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 216 avenue Daumesnil 75012 PARIS, sur convocation faite par le Président, par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ludovic OHAYON, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du président,
- le rapport spécial sur les conventions réglementées,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du président,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 4 127,04 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 4 127,04 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur -225 474,98 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à -221 347,94 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

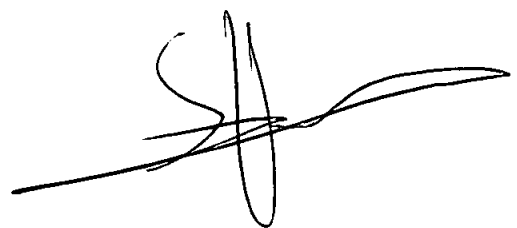
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Un Associé



216 DAUMESNIL
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 216 avenue Daumesnil
75012 PARIS
838 254 340 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 162 368,88 euros contre 134 649,79 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 20,59%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 5 391,54 euros contre 4 673,68 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 15,36%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 388,12 euros contre 23 725,03 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 108 566,62 euros contre 106 378,89 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,06%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 118 346,28 euros contre 134 777,60 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -12,19%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 44 022,60 euros contre -127,81 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -39 895,56 euros (-40 553,48 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 4 127,04 euros contre -40 681,29 euros pour l'exercice précédent.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 4 127,04 euros contre une perte de -40 681,29 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 244 622,84 euros contre 3 433 272,66 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,49%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 4 127,04 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 127,04 euros
------------------------	----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	-225 474,98 euros
-------------------------------	-------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à -221 347,94 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -216 347,94 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

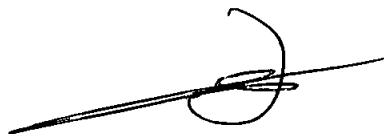
ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Le Président
Ludovic OHAYON



216 DAUMESNIL

société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 216 avenue Daumesnil - PARIS (75012)
838 254 340 RCS PARIS

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES


NATURE DES INDICATIONS (en euros)	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
1. <u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
a) Capital social	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	500	500	500	500	500
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes		0	0	0	0
d) Nombre maximal d'actions futures à créer		0	0	0	0
Par conversion d'obligations		0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription		0	0	0	0
2 - <u>OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	162 369	134 650	151 200	259 200	194 400
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	112 693	65 698	102 118	215 527	-216 165
c) Impôt sur les bénéfices		0	0	0	0
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice		0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	4 127	-40 681	-1 772	111 637	-294 659
f) Résultat distribué	0	0	0	0	0
3 - <u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	225,38	131,40	204,24	431,05	-432,33
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	8,25	-81,36	-3,54	223,27	-589,32
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 - <u>PERSONNEL</u>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	0
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	0
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	0	0	0	0	0



SAS 216 DAUMESNIL

216 avenue Daumesnil
75012 PARIS

Siret : 83825434000014

Antipari Lelouch


COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Attestation d'Expert Comptable	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	9
<i>Règles et méthodes comptables</i>	10
<i>Notes sur le bilan</i>	12

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/01/2022, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS 216 DAUMESNIL relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 10 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	3 244 623
Chiffre d'affaires	162 369
Résultat net comptable (Bénéfice)	4 127

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Courbevoie

Le 14/04/2023

MR OLIVIER ASSUIED
EXPERT-COMPTABLE

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	925 750		925 750	925 750
Constructions	2 737 250	501 220	2 236 030	2 344 596
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	59 456		59 456	59 456
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 722 456	501 220	3 221 236	3 329 802
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	392		392	696
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	22 995		22 995	102 774
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	23 387		23 387	103 470
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 745 843	501 220	3 244 623	3 433 273

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-225 475	-184 794
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 127	-40 681
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-216 348	-220 475
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 420 416	3 613 259
Emprunts et dettes financières diverses (3)	36 570	36 570
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 984	3 919
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 460 971	3 653 748
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 244 623	3 433 273

(1) Dont à plus d'un an (a)	3 420 416	3 613 259
(1) Dont à moins d'un an (a)	40 554	40 489
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 216 DAUMESNIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 3 244 623 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 127 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 663 000			3 663 000
Immobilisations financières	59 456			59 456
Total	3 722 456			3 722 456
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	392 654	108 557		501 220
Immobilisations financières				
Total	392 654	108 557		501 220
ACTIF NET				3 221 236

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 59 848 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	59 456		59 456
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	392	392	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	59 848	392	59 456

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
PATRIMOINE SAINT GERMAIN 75008 PARIS 08	15,00	75,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
MONSIEUR OHAYON Ludovic 75008 PARIS	30,00	150,00
MONSIEUR OHAYON Olivier 95160 MONTMORENCY	20,00	100,00
MONSIEUR DARMON Serge 75016 PARIS 16	20,00	100,00
MADAME ATTIA Nathalie 75116 PARIS	15,00	75,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 460 971 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	3 420 416			3 420 416
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 984	3 984		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	36 570	36 570		
Produits constatés d'avance				
Total	3 460 971	40 554		3 420 416

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 192 843

(**) Dont envers les associés 31 408

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 440
Total	1 440